

Foire aux questions (FAQ) à destination des établissements pivots sur les demandes de dépannage en urgence de dispositifs médicaux et de sérum physiologique via e-Dispstock

Version 1.0 – 26/03/2021

Chers Pharmaciens,

Dans le cadre de la vaccination COVID, les PUI des établissements pivots ont la possibilité de réaliser des demandes de dépannage en urgence de dispositifs médicaux (DM) et de sérum physiologique auprès de Santé publique France (SpF). Ces demandes en urgence sont à réaliser via la plateforme e-Dispstock, accessible directement via ce lien: [Dispstock \(sante.fr\)](https://dispstock.sante.fr)

OBJECTIFS DES DEMANDES DE DEPANNAGE EN URGENCE

Les demandes de dépannage en urgence permettent au PUI des établissements pivots de transmettre à Santé publique France une demande de livraison en urgence de dispositifs médicaux et de sérum physiologique pour faire face à des situations particulières entraînant des ruptures de stock au niveau local. Ces demandes doivent être **proportionnées, ponctuelles et justifiées**.

Chaque demande urgente donnera lieu à une analyse de la part de Santé publique France. Cette analyse portera sur les critères suivants :

- Le stock mobilisable disponible de SpF
- Le dernier niveau de stock remonté par la PUI
- Les justifications avancées par la PUI
- Le calendrier de vaccination des centres dépendants de la PUI

SpF validera la demande de dépannage en urgence de dispositifs médicaux et de sérum physiologique, si et seulement si, la situation le justifie, aux regards des critères de décision cités ci-dessus.

CALENDRIER DES DEMANDES DE DEPANNAGE EN URGENCE

Une PUI peut soumettre au maximum **une demande par jour** de dépannage en urgence de dispositifs médicaux et de sérum physiologique, du lundi au vendredi. Une demande de dépannage en urgence n'est donc pas possible les samedi et dimanche.

SpF s'engage à prendre en compte et arbitrer la demande dans les **24h après son émission**.

Si la demande est validée, SpF se fixe comme objectif une livraison des dispositifs médicaux et de sérum physiologique à l'établissement pivot dans les **72h après validation**.

PROCESSUS DE DEMANDES DE DEPANNAGE EN URGENCE

Comment effectuer une demande de dépannage en urgence sur e-Dispostock ? :

- Nous vous invitons à vous référer au guide d'utilisation e-Dispostock qui détaille, pas à pas, la marche à suivre pour effectuer la demande.

Point importants :

- Seul le **gestionnaire des stocks** de la PUI sur la plateforme e-Dispostock peut effectuer une demande de dépannage en urgence de dispositifs médicaux et de sérum physiologique.

Quels dispositifs médicaux peuvent faire l'objet d'une demande de dépannage en urgence ? :

- Les demandes se font uniquement par catégorie de dispositifs médicaux en sommant les quantités unitaires de chaque dispositif.
- Vous trouverez ci-après l'ensemble des dispositifs médicaux pouvant faire l'objet d'une demande en urgence, regroupés par catégorie :

Catégorie sur e-Dispostock	Liste des dispositifs médicaux par catégorie et sérum physiologique		
Kit administration 25mm	Seringue 1mL avec aiguille 25G 25 mm (montée ou sertie)	Seringue 1mL avec aiguille 23G 25 mm (montée ou sertie)	
Kit administration 16mm	Seringue 1mL avec aiguille 25G 16 mm (montée ou sertie)		
Aiguille administration 16mm	Aiguille 25G 16mm		
Aiguille administration 25mm	Aiguille 25G 25mm	Aiguille 23G 25mm	
Aiguille administration 30mm	Aiguille 23G 30mm		
Seringue 1ml administration	Seringue 1mL		
Kit de reconstitution	Seringue 3ml avec aiguille 21G 40 mm (montée ou sertie)		
Aiguille reconstitution ou administration 40mm	Aiguille 21G 40mm	Aiguille 22G 40mm	
Seringue reconstitution	Seringue 2mL	Seringue 3mL	Seringue 5mL
Chlorure de sodium	Sérum physiologique 10mL INJ		

Précisions sur les dénominations :

- « Kit » : 1 seringue **montée ou sertie** avec une aiguille
- « Aiguille » : 1 aiguille nue
- « Seringue » : 1 seringue nue

Point importants :

- Chaque ligne de la demande doit être dûment **justifiée** (par catégorie de DM).
- Il n'est **pas possible de demander une référence ou un fournisseur particulier**.

Comment utiliser le champ « Commentaire » ? :

Le champ commentaire est une zone de saisie de texte libre permettant d'apporter des éléments complémentaires à votre demande. Toutes les informations que vous fournirez pourront être prises en compte par Santé publique France pour la livraison en urgence de dispositifs médicaux et de sérum physiologique, dans la mesure des doctrines établies et des stocks disponibles.

Comment soumettre une demande de dépannage en urgence sur e-Dispostock ? :

- Une demande « enregistrée » peut être modifiée autant de fois que l'on souhaite, mais ne sera pas transmise à Santé publique France.
- Pour officialiser votre demande de dépannage en urgence de dispositifs médicaux et la transmettre à la cellule logistique de Santé Publique France, il est impératif de **soumettre la demande**.

Points importants :

- Une demande « soumise » ne peut plus être modifiée ou supprimée.
- Vous ne recevrez pas d'e-mail de confirmation après soumission de votre demande. Vous pouvez vérifier l'état de votre demande dans la liste des demandes de dépannage en urgence de dispositifs médicaux et de sérum physiologique pour votre PUI sur e-Dispostock.

Comment suis-je informé de la validation ou non de ma demande par SpF ? :

Après émission de votre demande et analyse de la part de la cellule logistique de Santé publique France, vous serez informé par mail (sur l'adresse mail de contact indiquée dans le formulaire de demande) de la validation ou non de votre demande

- Si la demande est validée : vous recevrez une date prévisionnelle de livraison des dispositifs médicaux et du sérum physiologique demandés.
- Si la demande est refusée : vous recevrez les éléments justifiant ce refus et toute information relative à la livraison que SpF jugera utile de transmettre.

VOS CONTACTS

- Pour toutes questions liées à l'**utilisation de la plateforme e-dispostock**, les établissements pivots sont invités consulter ou à contacter l'ATIH via la plateforme AGORA : <https://agora.atih.sante.fr>



Direction Alerte et Crise

www.santepubliquefrance.fr